

MA COMMUNE MA SANTÉ



La solution santé mutualisée
sur le territoire de Tulle aggro

TULLE'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Contact :
05 64 10 00 48

Services, Conseils et Souscription :
associationactionm.org



Tulle agglo, engagée dans un Contrat Local de Santé aux côtés de partenaires locaux et des professionnels de santé, souhaite simplifier et encourager l'accès aux soins pour tous.

Une couverture santé collective et négociée

Tulle agglo a conclu un partenariat avec l'association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat) afin de proposer le dispositif **Ma Commune Ma Santé** sur l'ensemble de son territoire. Grâce à des tarifs négociés et mutualisés au niveau national, vous pouvez bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

L'association ACTIOM

ACTIOM est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties, options, tarifs, services & avantages, partenaires...



QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- **Les habitants de Tulle agglo** (résidence principale ou secondaire)
- **Les commerçants, artisans, agriculteurs ou professionnels libéraux** installés sur le territoire (contrat en loi Madelin)
- **Les employés territoriaux ou les agents municipaux** travaillant sur le territoire (offre mutuelle labellisée)

Le dispositif Ma Commune Ma Santé permet :

- D'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- De rencontrer votre référent local lors des permanences
- De bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (centre de gestion et de souscription à distance, réunions d'informations publiques, permanences locales ...)
- D'être informé sur le dispositif du Contrat Santé Solidaire

Des solutions adaptées pour tous

- LE CHOIX** - 7 niveaux de garanties dont 5 niveaux responsables
- D'UNE SOLUTION ADAPTÉE** - Des solutions personnalisées : prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques (à partir des Niveaux 3 et H2)...

- DES TARIFS MUTUALISÉS** - Négociés à l'âge et chaque année
- Gratuité dès le 3^{ème} enfant

- DES AVANTAGES**
- Pas de sélection médicale
 - Prestations sans délai de carence*
 - Tiers payant (pas d'avance de frais)
 - Assistance santé 24h/24h
 - Des réseaux de soins performants (ACTIL, Kalivia et Itelis)
 - Des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants
 - Télémedecine



Les « Services » 2021 :

- Une montre connectée, GéoSentinel, en cas de dépendance (Gir 1/2/3)
- Remboursement de la cotisation mensuelle d'un bénéficiaire en cas d'hospitalisation de plus 8 jours (maximum de 3 mois)**

* : Sous condition de pouvoir justifier d'un contrat sur l'année précédente.

** : Remboursement 1 mois si hospitalisation de 8 à 30 jours, 2 mois si hospitalisation de 30 à 60 jours et 3 mois si hospitalisation de plus de 60 jours.

En 2021, plusieurs possibilités pour vous informer & vous faire accompagner...

En rencontrant le référent local lors des permanences :

> uniquement sur rendez-vous en appelant le 05 64 10 00 48

> vous pouvez vous rendre à la permanence de votre choix.

FÉVRIER

Mardi 23 Février

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 24 Février

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

AVRIL

Mardi 27 Avril

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 28 Avril

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

JUIN

Mardi 15 Juin

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 16 Juin

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

SEPTEMBRE

Mardi 14 Septembre

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 15 Septembre

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

OCTOBRE

Mardi 12 Octobre

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 13 octobre

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

NOVEMBRE

Mardi 9 Novembre

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 10 Novembre

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

DÉCEMBRE

Mardi 14 Décembre

- De 9h à 12h à la mairie de Lagraulière
- De 14h à 17h à la mairie de Cornil

Mercredi 15 Décembre

- De 13h30 à 17h30 au CCAS de la Ville de Tulle

Par téléphone :

> en contactant des conseillers au 05 64 10 00 48 (ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h)

associationactionm.org

En partenariat avec :

